

## Séance du vendredi 20 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 16/03/2026

Présents : 15

*vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit CODRON,*

Votants: 15

**Présents :** Benoit CODRON, Alexandra BOURILLON, Hugues COURTIER, Blandine LATHÉLIZE, Gaëtan GAGNANT, Delphine CODRON, Fabien COURTIER, Sébastien GOAPPER, Mathias HANUSIAK, Éric PASSIEU, Céline LEMERAY, Valérie DE MACEDO, Marie-Christine GROISY, Karen COURTIER, Victor MORENO

Secrétaire de séance:

Alexandra BOURILLON

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

---

## Objet: Election des adjoints au maire - DE\_2026\_010

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7 L2122-1, L2122-2, L2122-4 et L2122-7-2,

Vu la délibération DE\_2026\_009 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 4,

Considérant que, dans les communes de moins de 1000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que Monsieur le Maire fait procéder à l'élection des adjoints,

Considérant que Monsieur le Maire lance un appel à candidatures et que le Conseil laisse 5 minutes pour la constitution des listes,

Considérant que Monsieur le Maire rappelle que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant qu'une liste est candidate,

Considérant que la liste suivante est soumise au vote :

	Liste Alexandra BOURILLON
1-	Alexandra BOURILLON
2-	Hugues COURTIER
3-	Blandine LATHELIZE
4-	Gaëtan GAGNANT

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote plié,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A OBTENU : Liste conduite par Alexandra BOURILLON : **15 voix** (quinze),

La liste conduite par Alexandra BOURILLON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue.

Sont proclamés adjoints, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés :

PREMIER ADJOINT	Alexandra BOURILLON
DEUXIEME ADJOINT	Hugues COURTIER
TROISIEME ADJOINT	Blandine LATHELIZE
QUATRIEME ADJOINT	Gaëtan GAGNANT

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Benoît CODRON

Vote pour: 15

Vote contre: 0

Abstentions: 0

